

Édito

Faire cause commune

Pour une véritable République décentralisée !



L'AMF avait salué la démarche qui présidait à la création de la Conférence nationale des territoires, que nous avons appelée de nos vœux. L'accord de méthode qui en était issu aurait dû permettre de progresser dans la voie d'un dialogue

apaisé et de la confiance entre l'État et les collectivités. Malheureusement, depuis le 17 juillet, date de la conférence, les mauvaises nouvelles se sont accumulées et ce fut un été « meurtrier » pour les collectivités et la relation de confiance avec l'État : 13 milliards de réduction des dépenses au lieu de 10, suppression de la taxe d'habitation pour une partie des contribuables sans révision des valeurs locatives, « règle d'or » renforcée, réduction du nombre d'élus locaux, bouleversement des équilibres du logement social, réduction des crédits 2017 de la politique de la ville et de la DETR de plus de 300 M€, baisse brutale des emplois aidés, ponction sans précédent sur les ressources des agences de l'eau, diminution drastique des crédits du CNDP, du CEREMA, du FNAP et de l'AFITF.....

Les maires de France appellent à replacer la Conférence nationale des territoires et le Comité des finances locales au cœur d'un véritable partenariat qui suppose de considérer les collectivités comme de véritables partenaires et non comme des exécutants de décisions prises hors sol et hors dialogue.

Plus fondamentalement, il convient de mettre fin aux facilités des discours qui nourrissent le populisme : faut-il de façon permanente stigmatiser les élus locaux, ces acteurs bénévoles et essentiels du territoire ? N'est-il pas temps de sortir des postures clivantes pour rassembler le pays autour d'objectifs partagés ?

Les maires ne sont ni de l'ancien monde, ni du nouveau monde. Ils sont disponibles et passionnés, au service des Français, dans la "petite patrie" que constitue la commune. Il y a là une modernité intemporelle que de vouloir servir. Il y a là une garde nationale indispensable pour l'État.

FRANÇOIS BAROIN



100^e Congrès de l'AMF

L'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) organise son centième Congrès, du 20 au 23 novembre, à Paris. Le Congrès 2017 sera une édition marquante au cours de laquelle l'AMF célébrera le centenaire de ce rassemblement exceptionnel, renouvellera ses instances (Présidence, Bureau et Comité directeur) et accueillera les hautes autorités de l'État. « Réussir la France avec ses communes » sera le thème de cette 100^e édition. La réunion des élus ultramarins se tiendra lundi 20 novembre au siège de l'AMF puis à la mairie de Paris. Le Congrès aura lieu du 21 au 23 novembre à Paris-Porte de Versailles (hall 5), concomitamment avec le Salon des maires et des collectivités locales (SMCL). Plusieurs grands débats figurent d'ores-et-déjà au pré-programme du Congrès qui sera actualisé régulièrement sur le site www.amf.asso.fr.

Le débat du mardi 21 novembre matin sera consacré aux conséquences du changement climatique et aux catastrophes naturelles. La protection des populations et des biens contre les risques naturels relève de la responsabilité de l'État. Les communes et les intercommunalités se trouvent néanmoins en première ligne à ses côtés pour organiser les secours et faire face aux conséquences immédiates de ces catastrophes.

Deux débats se tiendront mercredi 22 novembre. Celui sur « les communes et les intercommunalités moteurs d'une nou-

velle dynamique » (matin) reviendra sur le nouveau paysage de l'organisation territoriale issue des réformes récentes qui ont impacté les communes et leurs intercommunalités. Ce débat s'attachera à tracer un premier bilan de la nouvelle carte des EPCI, de la dynamique des communes nouvelles et de la répartition des compétences au sein du bloc communal.

L'après-midi, les débats seront consacrés aux « territoires ruraux, acteurs incontournables d'une véritable alliance des territoires ».

Pour dépasser le clivage archaïque urbain/rural et lutter contre les fractures territoriales, les élus ruraux demandent l'adoption d'une nouvelle politique d'aménagement du territoire qui donnerait la priorité aux solidarités territoriales.

Les relations financières État/collectivités locales sera le thème de la plénière du jeudi 23 novembre (matin). Au cœur des débats, la réforme de la taxe d'habitation et les économies demandées aux collectivités.

Une dizaine d'ateliers (très haut débit, politique locale de sûreté, développement économique, réussite éducative, civisme et citoyenneté, enjeux européens...) et des point-infos ou forums (urbanisme, achat public local et responsable, communes nouvelles, gestion des bases fiscales, place des femmes dans les exécutifs locaux, JO 2024 : un héritage territorial à construire...) sont également proposés aux congressistes.

Informations sur www.amf.asso.fr

Logement social : l'AMF aux côtés de l'Union sociale pour l'habitat

François Baroin, président de l'AMF, et André Laignel, premier vice-président de l'AMF, ont reçu le 3 octobre une délégation du mouvement HLM conduite par Jean-Louis Dumont, président de l'Union sociale pour l'habitat (USH). Ils ont apporté à cette occasion le soutien de l'Association à l'USH en rappelant l'attachement des maires au modèle du logement social dans notre pays. Ils ont également souligné la nécessité de stabiliser les règles applicables au logement dont les modifications incessantes ont suscité l'insécurité juridique ainsi que le rallongement et la complexification des procédures nécessaires à la mise en œuvre de projets. Enfin, ils ont réaffirmé l'importance de la mixité sociale, axe essentiel pour les maires dans leurs interventions en matière de logements sociaux.

Pour les élus de l'AMF, baisser les ressources des organismes HLM pour couvrir la baisse des APL décidée par le gouvernement sans réelle concertation, c'est fragiliser le modèle du logement social. En effet, la réforme des aides au logement et des loyers imposée aux bailleurs sociaux risque de fragiliser leur équilibre financier alors que ce sont eux qui sont les moteurs,



aux côtés des maires, de la construction de logements sociaux depuis des décennies. L'AMF souligne que l'accroissement des difficultés financières des organismes HLM freinera la construction de nouveaux logements sociaux alors que les besoins en logements sont très forts, notamment dans les zones tendues. L'application des mesures envisagées déstabilisera l'équilibre des organismes et fera peser de ce fait un risque majeur sur les garanties d'emprunt accordées par les collectivités locales. Ces dernières risquent d'être ainsi appelées à couvrir les emprunts. Les efforts

importants engagés par les collectivités et les bailleurs sociaux en matière de rénovation urbaine, d'entretien et de réhabilitation des bâtiments, qui ont été menés ces dernières années, seront également interrompus ou profondément ralentis. Le financement des opérations de renouvellement urbain sera également fragilisé.

Cela aura des conséquences visibles et négatives pour les onze millions de personnes qui occupent un logement social en France et au-delà pour la filière du bâtiment et des artisans.

L'AMF fait donc part de son inquiétude quant au risque d'un désengagement financier de l'État dans le contexte actuel marqué par la réduction des dotations ces quatre dernières années et l'aggravation de la crise du logement. À cet égard, les aides à la pierre doivent demeurer un outil essentiel de la production de logements sociaux qui relève indubitablement de la solidarité nationale.

« HoRHizons 2017 »

L'AMF, le CNFPT, la FNCDG, l'ADF et Régions de France, avec la participation du CSFPT, réalisent, depuis trois ans, un baromètre de l'emploi territorial. L'édition 2017 décline les grandes tendances de l'emploi territorial par thèmes. Cette année, l'enquête révèle, entre autres, que les dépenses de personnel continuent de stagner pour une collectivité sur deux ; et que pour une majorité de collectivités (58 %), la baisse des dotations de l'État a un impact sur la politique ressources humaines (RH), en particulier sur le recrutement (74 %). Voir www.amf.asso.fr/réf. BW24853

Communes nouvelles : propositions de l'AMF

Le dispositif des communes nouvelles a connu de nombreux assouplissements, principalement sous l'impulsion de l'AMF, qui soutient la démarche libre et volontaire des élus pour porter ces projets. Face aux remontées de terrain, l'AMF propose des axes d'amélioration, notamment financier avec la nécessité d'accompagner les projets de création ou d'extension par l'instauration, dès 2018, d'un nouveau pacte de stabilité de DGF et d'une dotation spécifique, financés par l'État.

L'articulation commune nouvelle/communauté pourrait également être revue lorsque les communes nouvelles se créent à l'échelle

d'une intercommunalité avec la liberté d'adhérer ou non à une autre intercommunalité ou a minima de définir librement les compétences transférées au moment de leur adhésion à l'intercommunalité. Un statut adapté aux réalités des communes nouvelles est également nécessaire pour permettre notamment une meilleure représentativité des communes déléguées en 2020 ou encore en laissant un délai pour appliquer les obligations nouvelles liées aux effets de seuil.

Ces propositions pourraient être intégrées dans le PLF 2018 et dans un futur texte sur la simplification administrative.

Statut de « salarié protégé » de certains élus locaux

La loi n°2015-366 du 31 mars 2015 a instauré le statut de « salarié protégé » pour certains élus locaux qui conservent leur activité professionnelle pendant l'exercice de leur mandat. Sont concernés, notamment, tous les maires et les présidents de communautés. Par cette mesure, le législateur souhaitait transposer aux élus locaux les dispositions applicables aux autres personnes protégées, telles que les représentants du personnel. Toutefois, la Cour de Cassation a relevé que, faute de mentions spécifiques dans le Code du travail, ces élus locaux ne peuvent bénéficier pleinement des mesures de protection souhaitées par le législateur.

Le président de l'AMF a donc saisi Jacqueline Gourault, ministre auprès du ministre de l'Intérieur, afin que les travaux législatifs permettant de combler cette lacune soient engagés dans les meilleurs délais. Voir www.amf.asso.fr / réf. BW24286

Agenda social de la FPT

L'AMF participe aux groupes de travail de « l'Agenda social ». Sa commission Fonction publique territoriale (FPT) et ressources humaines a passé en revue les dossiers de cette rentrée : hausse de la CSG et modalités de sa compensation, préparation des élections professionnelles 2018, mise en place du compte personnel de formation, rétablissement d'un jour de carence et lancement du « Grand forum de l'action publique » (consultation sur le ressenti des personnels sur leurs conditions de travail et les missions du service public). En outre, l'AMF reste vigilante sur les annonces du gouvernement et notamment sur : la suppression de près de 70 000 agents dans le versant territorial, la possibilité de décorrélérer le point d'indice entre les trois versants de la fonction publique et la révision du calendrier du Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR).

Les territoires aux côtés de #France2023

François Baroin, président de l'AMF, Dominique Bussereau, président de l'ADF et Philippe Richert, président de Régions de France, ont rencontré le 19 septembre dernier à l'AMF, Bernard Laporte, président de la Fédération Française de Rugby ainsi que Pascal Papé, vice-président de la FFR, afin de leur apporter leur soutien à la candidature de la France pour l'organisation de la Coupe du Monde de Rugby 2023. L'occasion de promouvoir les valeurs intrinsèques au rugby - le partage, l'engagement et la solidarité - que les collectivités locales s'attachent à défendre.

Santé : l'AMF reçue par la ministre



Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé a présenté en septembre les quatre priorités de la Stratégie nationale de santé : l'accent mis sur la prévention, la lutte contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé, l'attention portée à la pertinence et à la qualité des soins et l'innovation. Le

président de l'AMF, François Baroin, a été reçu par la ministre pour rappeler certains points de vigilance du bloc communal vis-à-vis de ces orientations.

Les élus locaux souhaitent notamment être davantage concertés dans l'élaboration des politiques sanitaires, pour adapter ces dernières aux spécificités locales, au moment où la contrainte budgétaire limite fortement leur capacité de financement des projets innovants. Dans cette optique, l'AMF s'est d'ores et déjà associée à France urbaine pour constituer une commission « Santé » commune.

La réunion de la commission, le 18 octobre à l'AMF, a été l'occasion de revenir sur les dernières déclarations de la ministre, et plus particulièrement sur le plan de lutte contre les « déserts médicaux » qui devrait être détaillé courant octobre.

Rencontre AMF sur la lutte contre l'habitat indigne

Près de 500 000 logements du parc privé occupé en France entrent dans le champ de l'habitat indigne en 2016.

Cette notion de lutte contre l'habitat indigne est complexe à appréhender, compte-tenu de ses caractéristiques mais aussi de la multiplicité des acteurs et procédures. Les maires ou les présidents d'EPCI compétents jouent un rôle essentiel, comme ils ont pu en témoigner à l'AMF le 4 octobre lors de la rencontre organisée en partenariat avec la Direction interministérielle l'habitat et à l'accès au logement (DIHAL).

Les débats ont permis de revenir sur les difficultés qu'ils rencontrent, en présence de représentants de l'État. Une matinée riche d'enseignements qui a permis d'établir une évaluation des dispositifs et ouvert des pistes d'amélioration. Retrouvez le compte-rendu et la vidéo de cette rencontre sur www.amf.asso.fr/réf. BW24856

SOLIDARITÉ

VILLES AMIES DES ENFANTS 2017



Lors de la 13^e rencontre des Collectivités amies des enfants, le 19 septembre dernier organisée par l'Unicef France, en partenariat avec l'AMF, les débats ont porté sur les actions concrètes à mettre en oeuvre pour lutter contre l'exclusion sociale des enfants et des adolescents, en favorisant l'accès aux sports,

à l'éducation et aux loisirs. L'objectif de cette rencontre était de mettre en valeur les nombreux projets pour accompagner les jeunes dans leurs territoires. En 2017, 15 nouvelles collectivités ont intégré le réseau : **Andrézy (78), Cahors et Grand Cahors (46), Chamalières (63), Gouvieux (60), Grigny (91), L'Isle-sur-le-Doubs (25) et la communauté de communes des deux Vallées Vertes (25), La Colle-sur-Loup (06), Les Lilas (93), Montigny-le-Bretonneux (78), Montpellier (34), Mont-Saint-Aignan (76), Olivet (45), Port Jérôme-sur-Seine (76), Vandoeuvre-lès-Nancy (54), Voujeaucourt (25).**

CONTACT www.unicef.fr

COMMUNICATION FORUM CAP'COM



La 29^e édition du Forum Cap'Com de la communication publique aura lieu au Havre du 5 au 7 décembre 2017, en partenariat avec l'AMF. Cette rencontre s'inscrit au cœur de l'actualité avec pour thème : la jeunesse. Il sera notamment question des évolutions technologiques, du web 3.0 mais aussi de l'intelligence artificielle et comment expérimenter, s'approprier les outils pour une communication plus efficace et plus centrée sur les jeunes. Durant ces trois jours, les expériences, rencontres et débats devraient être riches d'enseignements.

CONTACT www.cap-com.org

COMMANDE PUBLIQUE CONFÉRENCE DES ACHETEURS PUBLICS

« Achat public 3.0 : acheteurs, entreprises, sommes-nous prêts ? », tel a été le thème de

la conférence annuelle de l'Association des acheteurs publics (AAP) qui a eu lieu le 10 octobre dernier, à l'hôpital Sainte-Anne à Paris. En partenariat avec l'AMF, cette journée, structurée autour d'interventions thématiques, a été consacrée à l'adaptation des achats publics à la dématérialisation de la commande publique prévue pour le 1^{er} octobre 2018.

CONTACT www.aapasso.fr

CULTURE LABEL « LIRE ET FAIRE LIRE »



Le 13 octobre dernier, à la Bibliothèque nationale de France à Paris, 32 communes ont reçu le label « Ma

commune/Mon interco aime lire et faire lire ». Cette reconnaissance récompense le travail accompli sur les territoires pour développer l'action des bénévoles de l'association « Lire et faire lire ».

En effet, l'accès de tous les enfants à la lecture est un enjeu de tous et pour tous. Communes et intercommunalités sont souvent les pre-

mières à se mobiliser en ce sens, tant au travers des écoles que des bibliothèques mais aussi en proposant des actions pédagogiques spécifiques.

Pour en savoir plus : www.lireetfairelire.org

INTERNET

UN LABEL POUR LES TERRITOIRES CONNECTÉS



Depuis 1999, l'Association Villes Internet, en partenariat avec l'AMF, décerne chaque année le label « Territoires, Villes et Villages Internet » aux collectivités qui mettent en

oeuvre une politique significative en matière de démocratisation des technologies de l'information et de la communication et de leurs usages citoyens (accès publics, administration électronique, information des habitants...). Les communes et intercommunalités qui souhaitent valoriser leurs initiatives numériques sont invitées à s'inscrire en ligne, jusqu'au 30 octobre, à l'édition 2018.

La remise des prix aura lieu le 8 février 2018 lors de la Journée nationale des territoires, villes et villages internet.

CONTACT www.villes-internet.net

CULTURE

PARTENAIRES DE LA SEMAINE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Dans le cadre de la Semaine de la langue française et de la Francophonie, organisée par le ministère de la Culture, en partenariat avec l'AMF, du 17 au 25 mars 2018, un « label villes ou villages partenaires » est ouvert. Ce label est proposé aux villes, villages et intercommunalités qui souhaitent ponctuer leur saison culturelle en organisant un événement autour de la langue française mais aussi de fédérer les structures et acteurs locaux autour d'une opération de sensibilisation au français, le concours Dis-moi dix mots, de septembre 2017 à juin 2018.

CONTACT www.dismoidixmots.culture.fr

LES LOIS POUR LA CONFIANCE DANS LA VIE POLITIQUE

Quelles nouveautés pour les élus locaux ?

Communément appelées « lois de moralisation de la vie publique », les lois organique et ordinaire n° 2017-1338 et n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 envisagent une réforme globale « pour la confiance dans la vie politique ». Les élus locaux sont d'ores et déjà particulièrement concernés par certaines dispositions des lois du 15 septembre 2017.

Il est dorénavant interdit à l'autorité territoriale de compter parmi les membres de son cabinet :

- son conjoint, partenaire lié par un PACS ou concubin,
- ses parents ou les parents de son conjoint, partenaire ou concubin,
- ses enfants ou les enfants de son conjoint, partenaire ou concubin.

Pour les situations existantes, l'exécutif local notifie son licenciement à son collaborateur, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, dans les trois mois suivant le 16 septembre.

Le délai de préavis initialement prévu dans le contrat est ensuite respecté. Des délais plus respectueux du droit des contrats publics ont été notamment demandés par les élus de l'AMF lors de la réunion d'examen des projets de loi par le Conseil national d'évaluation des normes (CNEN), le 8 juin 2017.

Il est également fait obligation à certains exécutifs

locaux d'informer la haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) de la présence comme collaborateur au sein de leur cabinet :

- de leur frère (ou de leur sœur) ou le conjoint de celui-ci ou celle-ci,
- du frère (ou de la sœur) de leur conjoint,
- de leur neveu (ou nièce) ainsi que le conjoint de celui-ci ou celle-ci,
- de leur ancien conjoint ainsi que l'enfant, le frère (ou la sœur) de ce dernier.

Par ailleurs, une nouvelle peine complémentaire d'inéligibilité, d'une durée maximale de dix ans, est créée pour toute personne faisant l'objet d'une condamnation pénale pour des crimes ou certains délits. Elle est obligatoirement prononcée, sauf décision motivée du juge, et est mentionnée au bulletin n°2 du casier judiciaire pendant toute sa durée.

Enfin, la réserve parlementaire est supprimée à partir de l'année 2018. Alors que dans un premier temps, un redéploiement du montant des aides (148 millions d'euros en 2016) au profit des territoires était évoqué, le texte final ne le reprend pas. Des réflexions sont toutefois en cours au sein du Parlement. *Voir la note détaillée reprenant l'ensemble des dispositions des deux lois sur www.amf.asso.fr/réf.BW24828.*

TÉLÉVISION NUMÉRIQUE TERRESTRE CHANGEMENTS DE FRÉQUENCES

Entre le 3 octobre 2017 et le 25 juin 2019, la grande majorité des 2 000 émetteurs de la télévision numérique terrestre (TNT) fera l'objet d'un réaménagement des fréquences. Cette opération, organisée par l'Agence nationale des fréquences (ANFR) selon treize zones géographiques, a pour objectif de libérer des fréquences initialement dédiées à l'audiovisuel en faveur des services de la téléphonie mobile à très haut débit (4G). Le changement de fréquences aura un impact direct sur les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau, qui devront alors procéder à une recherche des chaînes le jour considéré. L'Etat a prévu, sous conditions, trois types d'aides financières à la fois pour les téléspectateurs, les syndicats et les gestionnaires d'immeubles ainsi que pour les collectivités locales titulaires d'une autorisation d'émettre du CSA. Tous les maires concernés recevront un guide de l'ANFR.

Voir le guide sur www.amf.asso.fr/réf.BW14248

EPCI ET ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE AVANT LE 31/12/2017

Le transfert obligatoire de la compétence « création, aménagement, gestion et entretien des zones d'activité économique (ZAE) », aux EPCI à fiscalité propre, a été prévu par la loi NOTRe à compter du 1er janvier 2017. Le principe de la mise à disposition à titre gratuit et de plein droit s'applique à l'ensemble des biens et équipements compris dans le périmètre de ces zones, dans l'attente de la décision sur les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers, qui doit être prise par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux des communes membres avant le 31 décembre 2017. En effet la loi permet un transfert en pleine propriété des immeubles en ZAE des communes. En l'absence de délibération, le principe de la mise à disposition s'appliquera définitivement et doit être acté par un procès-verbal.

Voir www.amf.asso.fr/réf.BW24807

Assises nationales de la mobilité

Lancées le 19 septembre par Elisabeth Borne, ministre des Transports, les Assises nationales de la mobilité vont se tenir jusque fin 2017 pour définir le contenu de deux lois pour 2018 : l'une d'orientation, l'autre de programmation financière. Avec la tenue d'ateliers nationaux et territoriaux, c'est une large consultation qui s'ouvre sur les mobilités propres et innovantes. L'AMF propose à ses adhérents de contribuer aux débats, via la plateforme dédiée, en particulier sur la mobilité hors des agglomérations. *En savoir plus sur www.assisesdelamobilite.gouv.fr*

Qualité de l'air intérieur

A compter du 1er janvier 2018, les établissements accueillant des enfants de moins de six ans, les écoles maternelles et élémentaires devront avoir fait l'objet d'une surveillance de la qualité de l'air intérieur. Elle comprend une évaluation des moyens d'aération et une campagne de mesures des polluants. Cette dernière peut être remplacée par un plan d'action afin de réduire la présence des polluants et l'exposition des occupants. Il porte sur les matériaux et équipements présents, les systèmes de ventilation et d'aération, les activités pratiquées dans les locaux.

État civil : attention au délai !

La revue *Maires de France* de septembre 2017 (p. 70 et 71) revient, dans un article sur la « Loi Justice du XXIème siècle », sur, notamment, deux échéances à respecter en matière d'état civil : celle du 1er novembre 2017 portant sur le transfert des PACS à l'officier d'état civil et celle du 1er novembre 2018 concernant l'adhésion à l'outil Communication électronique des données de l'État (COMEDec). *Voir aussi : www.amf.asso.fr/réf.BW24136*

Les déplacements des élus

Philippe Laurent, secrétaire général de l'AMF, s'est rendu le 29 septembre à l'AG des maires des Hautes-Alpes, présidée par Jean-Michel Arnaud. Il est notamment intervenu notamment le projet de loi de finances. Les maires ont marqué leur inquiétude pour l'avenir des communes et de leurs moyens, et ont voté des motions sur le retour au caractère facultatif du transfert de l'eau et de l'assainissement aux intercommunalités ainsi que sur la compensation des transferts de charges en matière d'état civil. Par ailleurs, **André Laignel**, premier vice président délégué de l'AMF est intervenu le 7 octobre dernier à l'AG des maires du Pas-de-Calais sur les grands sujets de la rentrée, notamment la CNT, les finances locales, etc.



Départ de Rollon Mouchel-Blaisot

Rollon Mouchel-Blaisot quitte la direction générale de l'AMF qu'il occupe depuis novembre 2010 pour réintégrer le ministère de l'Intérieur pour de nouvelles fonctions. « Pleinement investi pendant toutes ces années au service de cette éminente institution républicaine qu'est l'AMF, au cœur des enjeux majeurs de notre pays », il a souhaité exprimer tout simplement, en cette circonstance, son attachement profond aux valeurs de l'AMF, institution qu'il a découverte de l'intérieur et qui fait honneur à notre pays.

Les directeurs d'associations départementales mobilisés

Le 26 septembre 2017, les directeurs d'association départementale de maires étaient conviés à l'AMF pour évoquer des sujets d'actualité, comme la suppression des emplois aidés et la tenue des déclinaisons locales de la CNT. Quelques points d'organisation du 100^e Congrès ont été précisés, notamment la réalisation le 21 novembre (14h) d'une photo panoramique des congressistes ceints de leur écharpe tricolore. En conclusion, François Baroin, Philippe Laurent et Michel Vergnier ont fait le point sur le PLF 2018 et son impact sur les collectivités.

L'AMF à vos côtés

Alexandre Huot, conseiller technique au département Intercommunalité et territoire, s'est déplacé en Aveyron le 14 septembre pour présenter l'intercommunalité et les finances. **Nicolas Mirica**, conseiller technique au département Juridique est intervenu le 28 septembre en Charente sur les chemins ruraux. Le 29 septembre, **Pauline Delaere-Papin** s'est rendu à Verdun lors de l'assemblée générale (AG) de l'Association départementale des maires de la Meuse pour aborder le transfert de compétence eau et assainissement - GEMAPI.

Alimentation durable : partagez vos initiatives

Dans le cadre du 100^e Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France, l'AMF organise, le 23 novembre, un atelier sur « l'engagement des communes et intercommunalités pour une alimentation durable de qualité ». Pour identifier les pratiques reproductibles et efficaces, l'AMF lance un appel à initiatives afin de mettre en lumière ces actions innovantes destinées à développer une alimentation durable de qualité.

Voir www.amf.asso.fr/ref.BW24833

AGENDA DE L'AMF

18 octobre
Commission Santé
24 octobre
Commission Education
20 au 23 novembre
100^e Congrès des maires de France et des présidents d'intercommunalité
6 décembre
Bureau de l'AMF

AGENDA DES AD

20 octobre
• Assemblée générale de l'Association départementale des maires de l'Ain
• Congrès de l'Association départementale des maires de Haute-Savoie
21 octobre
• Assemblée générale de l'Association départementale des maires et adjoints de la Creuse
• Assemblée générale de l'association départementale des maires, adjoints et présidents d'intercommunalité de la Sarthe
• Congrès de l'Association départementale des maires du Morbihan
• Assemblée générale de l'Association départementale des maires de la Haute-Marne
25 octobre
Assemblée générale de l'Association des maires et des présidents de communautés de l'Allier
26 octobre
Congrès des maires de l'Ardèche
28 octobre
Assemblée générale de l'Association départementale des maires du Var
Congrès des Pyrénées-Orientales

LE MAGAZINE



AU SOMMAIRE DU N° 350 D'OCTOBRE 2017

Dossier. Téléphonie, internet : les élus se mobilisent pour la couverture numérique
Pratique. Accueillir une personne en travail d'intérêt général (TIG) dans la collectivité
Entretien. André Laignel : « La confiance est fortement dégradée entre l'État et les élus locaux »

Abonnement : Tél. 01 44 18 13 64

MAIRES DE FRANCE. Supplément au n° 350.

41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07. Tél. 01 44 18 14 14. Fax. 01 44 18 14 15. Directeur de la publication : Rollon Mouchel-Blaisot - Éditeur : Olivier Yviquel - Rédacteur en chef : Marie-Hélène Galin - Secrétaire de rédaction : Patricia Paoli. Avec la contribution des services de l'AMF - Maquette : Stéphane Camara - Impression : Gibert Clary SA, 51, rue Charles-Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours. Abonnements : Sophie Lasseron. Tél. 01 44 18 13 64. N° de commission paritaire : 0421 G 84411 - ISSN 2272-7027. Crédits photographiques : © Arnaud février pour l'AMF, p. 1 ; © DigitalContentExpert/Fotolia, p.2 ; © Perig Morisse/Fotolia, p.3 © Roland Bourguet, p.4 ;

maire-info.com

62 000 abonnés

reçoivent le quotidien d'informations destiné aux élus locaux

L'AMF sur Twitter

@l_amf

Retrouvez la page officielle de l'AMF sur https://twitter.com/l_amf
15 500 abonnés